

# Compte-rendu

## Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation : 20 juin 2018**

**ETAIENT PRÉSENTS :** MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM. Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER et Jean-François ROQUES.

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Florian BELOT comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

1. Convention Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
2. Décision modificative n°1 – budget communal 2018
3. Vente local de l'ancienne cantine
4. Point sur le lotissement
5. Questions diverses

### 1 – CONVENTION DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Pour rappel, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est composée d'un service public et d'une police administrative spéciale, tous deux pris en charge par la commune et par le Maire. A ce titre la commune doit s'assurer au regard des risques potentiels.

Les communes ont décidé par une convention de confier au SIAEP le bon fonctionnement des Points d'eau Incendie (PEI). Le Syndicat des eaux de Rabastens prendra en charge la maintenance et le contrôle périodique des mesures de pression et de débit pour vérifier la conformité.

Cout de la prestation :

- 30 € forfait contrôle par poteaux incendie
- 70 € forfait entretien par poteaux incendie

La présente convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle est conclue pour une durée illimitée et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, 6 mois avant d'y mettre fin.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 2 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2018

Régularisation de deux titres sur l'année 2013 émis par erreur pour un montant total de 91.83 €.

A la demande du trésorier nous devons régulariser la situation,

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédit comme suit, sur l'exercice 2018 :

### FONCTIONNEMENT DÉPENSES

<b>67 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>95,00 €</b>
673 Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 95,00 €
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 500,00 € - 95,00 € = 1 405,00 €</b>
6182 Doc générale et Technique	- 95,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire telle que présentée ci-dessus.

### 3 – VENTE LOCAL ANCIENNE CANTINE

Monsieur et Madame FERET ont émis le souhait d'acheter l'ancienne cantine attenante à leur habitation. Ce bien d'une surface totale de 128 m<sup>2</sup> (annexe de 33 m<sup>2</sup> plus 95 m<sup>2</sup> de cour) est à restaurer entièrement. De plus, la promiscuité avec leur maison ne permet pas à la commune d'exploiter convenablement ce local.

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancienne cantine, qui n'offre pas les meilleures conditions aux associations qui souhaiteraient tenir des réunions.

Une solution provisoire sera trouvée pour répondre aux besoins éventuels des associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Optent pour la vente du local de l'ancienne cantine pour un montant de 25 000 €

### 4 – POINT SUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Le puit existant sera intégré dans le premier lot. En conséquence, la surface des 4 premiers lots en sera légèrement modifiée. Le bornage sera effectué par le géomètre fin juillet.

### 5 – QUESTIONS DIVERSES

**Brasserie OXIT** : l'inauguration de la brasserie OXIT, à l'occasion de leur installation dans de nouveaux locaux de production à la Beauvais sur Tescou, a lieu le **vendredi 29 juin 2018** à partir de 11h00.

**Achat du terrain Garcia** : la signature de la vente a eu lieu, dans les conditions prévues, le jeudi 21 juin à l'étude notarial de Maître Hélène CHAVIGNY (prix de 94 000 € tout frais compris).

**Route départementale 999** : suite à la réunion du 22 juin 2018, les conseillers départementaux ne sont pas favorables à la réalisation d'un rond-point sur le RD 999. Ils estiment que la mise en place d'un giratoire est trop coûteux. Ils proposent un tourne à gauche modifié et plus long afin que celui-ci soit moins dangereux. (À la prochaine réunion du Conseil Municipal, il sera évoqué la sécurité routière).

**Poste de 3<sup>ème</sup> adjoint** : Marcelino DIJOUX se propose comme 3<sup>ème</sup> adjoint (laissé vacant depuis la démission du premier adjoint en avril 2017) pour aider Monsieur le Maire sur le projet d'aménagement du village. Un travail qu'il réalise déjà. Monsieur le Maire prendra contact avec le service juridique de l'association des maires pour connaître les procédures sur la réélection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23h30**.

Le Secrétaire

Le Maire  
Bernard EGUILUZ